Programme de Formation

Prestataire et partenaires de l'entreprise

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Artisans et salariés du bâtiment, dirigeants et professionnels concernés par la thématique de la formation.

Objectifs pédagogiques

Acquérir et mettre en œuvre les compétences nécessaires pour prestataire et partenaires de l'entreprise.

Description

BLOC 3 • Gestion administrative et commerciale (19 jours) > Module G3-2 • Gestion administrative (6 jours) : Prestataires et partenaires de l'entreprise : Les prestations et le rôle du banquier, de l'expert-comptable, de l'assureur ; L'importance du contrôle et de la mise à jour des contrats en fonction de l'évolution de l'entreprise (assurance décennale, lettre de mission…) ; Les missions et modalités d'interpellation des organismes consulaires ; Les missions et modalités d'interpellation des organisations patronales artisanales : bâtiment et artisanat (CNFA et commissions de conjoints) ; Les missions des organismes liés à la santé, la sécurité, l'épargne et l'assurance des salariés et artisans (PRO BTP, OPPBTP, Caisse de congés payés, RSI, INRS, CARSAT…) ; Les missions et activités des organismes liés à la formation : OPCO, services de proximité dans l'artisanat du bâtiment

Prérequis

Aucun prérequis particulier, sauf compétences de base dans le métier concerné.

Modalités pédagogiques

L'approche terrain est privilégiée ainsi que l'application directe sur les données de l'entreprise ; Échanges collectifs, diaporamas ; Travaux en sous-groupes ; Quiz, mises en situation, exercices ; Études de cas ; Création d'outils, de matrices ; Projets d'améliorations dans l'entreprise par des actions concrètes ; Un suivi individualisé tout au long de votre parcours ; Un accompagnement à la rédaction de votre projet professionnel ; Une préparation à la soutenance orale

Moyens et supports pédagogiques

Diaporama et supports de formation ; documents techniques/réglementaires ; études de cas ; supports numériques.

Modalités d'évaluation et de suivi

- En amont : Auto-évaluation des compétences et recueil des attentes.
- En cours de module : Mises en situation pratique et travaux dirigés appliqués au secteur du bâtiment.
- Évaluation sommative : Épreuve écrite d'évaluation des acquis du bloc et/or rédaction d'une étude de cas appliquée à l'entreprise.
- Sanction : Délivrance d'un Certificat de bloc de compétences (composante du titre RNCP [GEAB / REAB]) et d'une attestation de fin de formation.

Informations sur l'accessibilité

Nos formations sont adaptables aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'aménagement (pédagogique, matériel ou d'évaluation), contactez notre Référente Handicap :: Mme Karen HOUALET, 02.99.85.51.29 / pedagogie@arfab-formation.fr